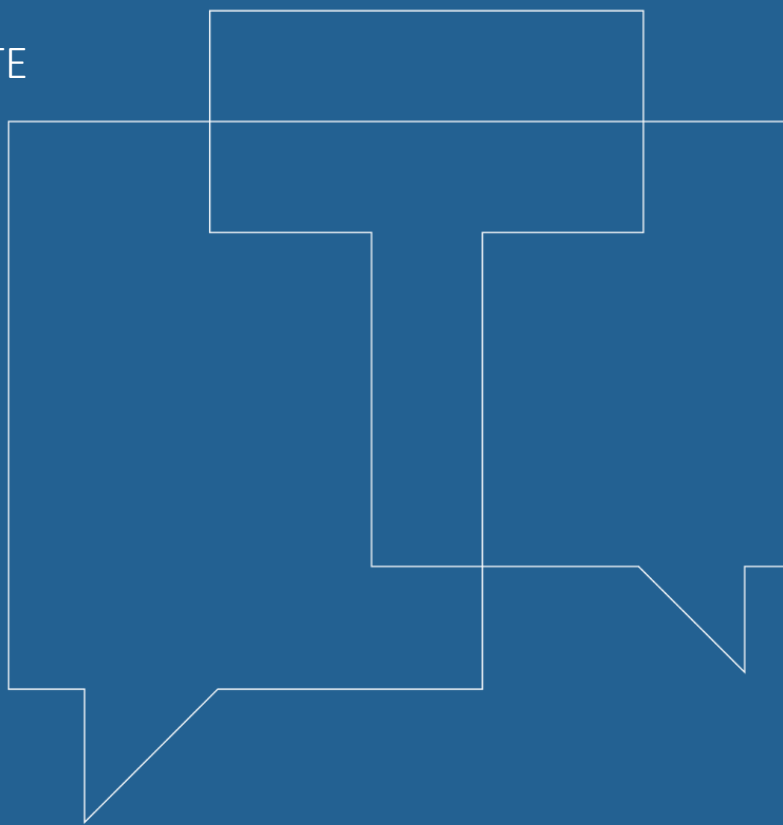


COMPTE RENDU DE RENCONTRE

COMITÉ DE VIGILANCE

LIEU D'ENFOUISSEMENT DE LACHUTE

12 juin 2025



Préparé pour :



TRANSFERT
ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

TABLE DES MATIÈRE

1	Ouverture et accueil des membres	2
2	adoption de l'ordre du jour	2
3	Validation du dernier compte rendu	2
4	Actions de suivi.....	3
4.1	Démarches de recrutement de membres	3
4.2	Obligations de la régie lors d'un dépôt de recommandations	3
5	Projet d'usine de traitement des eaux	3
6	Faits saillants de la visite	6
6.1	Poste de pesée	6
6.2	Visite de la plateforme de compostage (Biogénie)	7
6.3	Front de déchets	11
6.4	Traitement du lixiviat.....	14
6.5	Ancienne plateforme de biogénie	15
6.6	Système de captation des biogaz et centrale électrique (EDL)	17
7	Suivi des travaux, opérations et tonnages.....	20
7.1	WM.....	20
7.2	Biogénie.....	20
7.3	EDL	20
8	Faits saillants – suivi environnemental.....	20
9	Bilan des signalements et visites du MELCCFP	21
10	Divers.....	21
11	prochaine rencontre.....	21

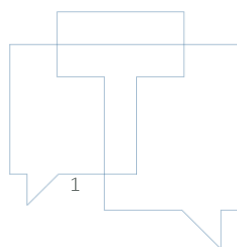
LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des présences

Annexe 2 : Ordre du jour

Annexe 3 : Tableau des actions de suivi

Annexe 4 : Présentation visuelle



1 OUVERTURE ET ACCUEIL DES MEMBRES

M. Marc-André Desnoyers, directeur des opérations au LET de Lachute, souhaite la bienvenue aux membres à cette deuxième rencontre du Comité de vigilance de 2025. Il rappelle que les membres du Comité de vigilance du site de Sainte-Sophie étaient invités à la visite du site de Lachute. Une présentation des participant.es est effectuée.

M. Pierre Arseneault, Directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, annonce son départ à la retraite d'ici les deux prochaines années. Il s'engage à accompagner la personne sélectionnée pour le poste aussi longtemps que nécessaire. Le poste est affiché sur différents canaux et ils ont donné jusqu'au 30 juin pour recevoir des candidatures. Il invite les membres à partager l'annonce.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Avez-vous reçu des candidatures jusqu'à présent?	M. Arseneault répond qu'ils en ont reçu 6 pour le moment. Ils vont procéder à la première entrevue avec le directeur des ressources humaines de Lachute, qui s'est chargé de l'affichage du poste.

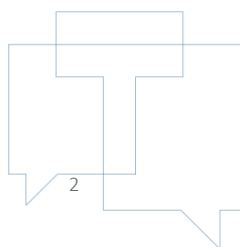
2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption. Il explique que la plupart des sujets seront abordés lors des points thématiques de la visite du site.

L'ordre du jour est ensuite adopté et figure à l'annexe 2.

3 VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu de la dernière rencontre est validé par les membres.



4 ACTIONS DE SUIVI

4.1 DÉMARCHES DE RECRUTEMENT DE MEMBRES

M. Arseneault annonce d'abord l'arrivée de M. Katherine Montminy, conseillère en gestion des matières résiduelles, en tant que membre du Comité représentant la MRC d'Argenteuil.

Il ajoute que la Régie va contacter les entreprises d'embouteillage d'eau dans les prochaines semaines. Ils continueront les démarches de recrutement au niveau des citoyens, et donc l'action de suivi est maintenue.

4.2 OBLIGATIONS DE LA RÉGIE LORS D'UN DÉPÔT DE RECOMMANDATIONS

M. Craft rappelle qu'à la dernière rencontre du Comité, les membres s'étaient demandés quel était le processus de la Régie lorsqu'elle recevait une recommandation du Comité. M. Arseneault explique qu'il a présenté les recommandations du Comité au conseil de la Régie.

Le président précise qu'il aurait été pertinent que les recommandations soient présentées en séance publique du conseil. En effet, puisque les recommandations n'étaient pas à l'ordre du jour, les gens présents à la séance n'étaient pas au courant des travaux du Comité de vigilance. Il propose donc une nouvelle recommandation au niveau du processus démocratique, qui impliquerait de discuter automatiquement les recommandations du Comité en séance publique, pour que celles-ci apparaissent dans le procès-verbal.

M. Arseneault comprend la demande et s'engage à en discuter avec le conseil et revenir au Comité avec la décision.

Action de suivi

1. Revenir au Comité par rapport à la décision du conseil face à la recommandation de présenter les recommandations en séances publiques (RIADM).

5 PROJET D'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX

M. Arseneault annonce que la Régie a émis un contrat à une firme de génie-conseil (GBI), pour un mandat à deux volets. D'abord, ils ont évalué les résultats des analyses d'eau, afin de déterminer si d'autres analyses sont recommandées. Un rapport préliminaire a été acheminé à la Régie et d'autres rencontres sont prévues dans les prochaines semaines pour finaliser le rapport.



Ensuite, ils évalueront les demandes en termes d'objectifs environnementaux de rejet (OER) du ministère de l'Environnement. Pour ce faire, une demande sera envoyée dans un mois au ministère présentant deux scénarios : le statu quo avec l'envoi de l'eau à l'usine de traitement de Lachute ainsi que l'envoi à l'environnement, à savoir si celui-ci a la capacité de recevoir le débit d'eau prévu. La norme avec la ville de Lachute est actuellement de 140 kg/jour d'azote ammoniacal. Ils demanderont donc au ministère quel serait l'OER en kg/jour visé avec la nouvelle usine de traitement, afin de déterminer les critères de conception de celle-ci. Les OER, comparativement aux normes établies pour un territoire, prennent en compte le milieu récepteur. De ce fait, les objectifs peuvent être en dessous de la norme, ou la capacité de l'usine peut être augmentée pour s'adapter au milieu. Il rappelle finalement que lors de débordement dans le système de la Ville, il y a un arrêt de pompage du côté du LET.

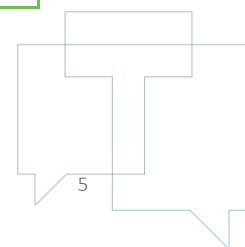
Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Où vont les eaux présentement, une fois qu'elles sont traitées?	M. Arseneault répond qu'ils font un prétraitement à l'air libre, qui est efficace en été, mais pas en hiver. Toutes les eaux sont redirigées dans le réseau de la ville de Lachute et sont acheminées à l'usine de traitement des eaux. Une fois traitées, elles vont dans la rivière.
Y a-t-il des redevances pour la Ville?	M. Arseneault répond qu'ils ont une entente industrielle.
Quand avez-vous débuté les rejets à la ville de Lachute?	M. Arseneault répond qu'il va revenir avec la réponse. M. Desnoyers ajoute que plusieurs sites d'enfouissements fonctionnent avec un prétraitement sur le site et un rejet à une usine de traitement de la ville. M. Benoît Lamarche, directeur développement des affaires chez Biogénie, indique que lorsque la Régie a donné le mandat pour la plateforme de compostage en 2002, l'entente était en vigueur.

Avant l'entente avec la Ville, est-ce que les surplus de rejets allaient dans la rivière?	Un suivi sera effectué.
Est-ce que vous rejetez dans la rivière lors de surplus présentement?	M. Arseneault répond que non et explique que lors de surverses, il y a un arrêt de pompage automatique par télémétrie. Il précise qu'il y a deux ans, ils ont arrêté de pomper pendant deux mois.
Les eaux du site d'enfouissement de Lachute représentent quel pourcentage de la capacité de l'usine de traitement des eaux de la Ville?	M. Arseneault répond qu'elles représentent environ 10%. La capacité de l'usine est de 9 000 m ³ /jour et le maximum qui est pompé du site est de 900 m ³ /jour, la moyenne annuelle étant de 650 m ³ /jour.
Est-ce que la moyenne annuelle de rejet d'eau augmente?	M. Arseneault répond que celle-ci a augmenté dans les deux dernières années. En effet, l'entente avec la Ville est passée de 200 000 m ³ /année à 240 000 m ³ /année dans le cadre du renouvellement du CA pour l'ouverture de la phase 4. La moyenne va ensuite diminuer, et lorsque le site sera complet en 2031, ils seront à 85 000 m ³ /année, incluant Biogénie.

Actions de suivi

2. Présenter le mandat et les résultats du rapport de l'analyse des eaux de GBI.
3. Revenir au Comité lorsque le ministère aura déterminé les OER pour la conception de l'usine.
4. Revenir sur la date de l'entente entre la Ville et la Régie pour le traitement des eaux.
5. Vérifier si les surplus d'eau étaient rejetés dans la rivière avant l'entente avec la Ville.



6 FAITS SAILLANTS DE LA VISITE

La rencontre étant une visite de site se déroulant entièrement en autobus, différents sujets qui sortent du cadre de l'ordre du jour ont été abordés selon le trajet et les installations présentes. Voici les faits saillants de ces discussions regroupés par thématique.

Trajet de la visite



6.1 POSTE DE PESÉE

M. Desnoyers explique que tous les camions qui ont accès au site sont pesés à l'entrée et à la sortie de celui-ci. Des détecteurs de radioactivité sont installés à l'entrée et toutes les matières doivent être analysées. Ils acceptent un certain degré de radioactivité, notamment pour des déchets d'origine médicale, mais si le niveau est trop élevé, la matière doit être retournée.

Il rappelle que la période de CA est du 1^{er} novembre au 31 octobre de chaque année. Pour le CA actuel, ils sont rendus au septième mois et ont reçu un total de 219 215 t.m. de matières résiduelles assujetties à la redevance sur les 500 000 t.m. autorisées. Concernant le recouvrement alternatif, ils sont à 55 018 t.m., pour un total de 274 234 t.m. Le bilan de volumétrie est disponible en annexe 4.

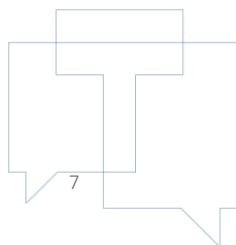
Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Y a-t-il un détecteur de radioactivité au site de Sainte-Sophie?	M. Desnoyers répond que oui. C'est obligatoire pour tous les sites d'enfouissement.
Pensez-vous recevoir plus de tonnage pendant la période estivale et vous rapprocher de la limite de 500 000 t.m.?	M. Desnoyers répond que le tonnage annuel est toujours autour de 450 000 t.m., sauf lors de situations exceptionnelles.
Que s'était-il passé lors de la dernière situation exceptionnelle?	M. Desnoyers explique qu'un incendie s'était déclaré dans un site d'enfouissement et qu'un autre site avait atteint sa capacité maximale en même temps.
Autre que la MRC et ses municipalités, recevez-vous des matières d'autres municipalités?	M. Desnoyers répond qu'ils desservent également une grande partie de l'ouest du Québec, partant de Gatineau jusqu'à Mont-Tremblant.

6.2 VISITE DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE (BIOGÉNIE)

M. Jean-Christian Brisson, directeur régional chez Biogénie, présente le centre de traitement du compost et précise qu'ils font du traitement de sols contaminés. Il rappelle que la nouvelle plateforme est en fonction depuis juin 2023.

Il fait ensuite le suivi des opérations. Ils ont reçu 1 663 tonnes en mars, 3 840 t en avril et 7 096 t en mai. Il y avait beaucoup d'intrants pendant cette période de l'année, car les gens faisaient leur nettoyage de terrain. Il explique que le processus du compost prend entre 12 et 18 mois pour atteindre un produit fini. En ce qui concerne les sorties, ils n'en ont eu aucune en mars, 2 140 verges cubes en avril et 6 058 verges cubes en mai, car il y avait une forte demande des clients pour de l'aménagement paysager. Il précise que l'andain 14, qui est présentement ouvert, sera fermé le 13 juin et ils ouvriront ensuite l'andain 15.



Un suivi des odeurs est effectué régulièrement et ils n'ont eu aucune plainte. Il rappelle de ne pas hésiter à signaler s'il y a des odeurs, car ils peuvent arrêter les opérations en tout temps pour accommoder. Ils le font parfois lors de vents forts.

M. Lamarche présente ensuite le procédé de compostage. Il explique qu'ils reçoivent des bacs résidentiels contenant des résidus verts et alimentaires. Ils n'ont pas les autorisations de recevoir des sacs de plastique, car il faut avoir un bâtiment fermé pour en faire la gestion. Lorsqu'ils reçoivent les matières, ils les laissent se dégrader au lieu de les broyer, pour ne pas broyer de corps étrangers. Ils font des tamisages à deux reprises à six mois d'intervalle, et retirent les rejets de la pile, ce procédé s'appelant la « pile statique retournée mécaniquement ». Ils n'utilisent pas de soufflante pour la dégradation, mais plutôt l'augmentation de la température. M. Lamarche présente les équipements de tamisage ainsi que le produit fini.

M. Brisson explique que le traitement des eaux de lixiviation se fait en collaboration avec WM et les eaux sont rejetées dans le bassin de prétraitement.

M. Lamarche mentionne que la ville de Montréal veut rendre la collecte des poubelles aux deux semaines et la collecte de compost chaque semaine. Il y a des objections, mais il est important de voir les bénéfices du compost au-delà du détournement de la matière, notamment au niveau de la santé des sols. Il rappelle que c'est le message sur lequel ils travaillent pour sensibiliser les gens.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
INTERVENTION 1	
Est-ce que la plateforme de compostage est située sur l'ancien site d'enfouissement?	M. Brisson confirme qu'ils sont situés sur l'ancienne zone de déchets et ajoute que cette installation est rare en Amérique du Nord. Ils font des tests régulièrement pour s'assurer qu'il n'y a plus de gaz qui émane.

Dans la liste des générateurs d'intrants, quelle est la compagnie à numéro?	M. Brisson assure qu'il fera un suivi aux membres ¹ .
Il semble que vous utilisez tout l'espace disponible sur la plateforme, êtes-vous saturés?	M. Brisson répond que non et explique que c'est normal à ce temps-ci de l'année en raison de l'augmentation des contrats, mais qu'ils maîtrisent les intrants et les sorties.
Y a-t-il d'autres entreprises de compost sur la Rive-Nord?	M. Brisson répond qu'il y en a plusieurs, notamment Mironor, la Régie de collecte environnementale de la Rouge, EBI, etc.
Que faites-vous pour contrôler la présence d'oiseaux sur le site?	M. Brisson répond qu'ils ont déjà essayé plusieurs méthodes, comme les oiseaux de proie et le bruit, mais que les oiseaux reviennent toujours. Toutefois, ils ne sont pas une nuisance pour la plateforme de compostage et ils s'assurent de nettoyer les machines et le filtre régulièrement. Ils cohabitent avec les oiseaux.
Avez-vous déjà eu des problèmes de goélands?	M. Brisson répond qu'il y a des goélands sur le site, mais que ce n'est pas un problème. M. Craft clarifie qu'au site de Sainte-Sophie, les goélands étaient une problématique, car ils allaient sur le site et se dirigeaient ensuite vers les lacs. Il semble y en avoir moins au site de Lachute qu'à Sainte-Sophie.
INTERVENTION 2	
Avez-vous une concentration en azote ammoniacal dans vos eaux de lixiviation similaire à WM?	M. Brisson répond que les concentrations sont sensiblement les mêmes.

¹ Suite à la rencontre, M. Brisson a partagé aux membres par courriel que les deux projets sous le client à numéro (93860-0120 Québec Inc-E360S) sont ROTS de Boisbriand et Résidu végétal de Blainville.



INTERVENTION 3

Que faites-vous avec les plastiques?	M. Lamarche répond qu'ils les envoient au site d'enfouissement. Ils ont environ 1 000 tonnes de déchets par année sur 40 000 tonnes reçues, ce qui représente 2,5%. Il ajoute qu'ils reçoivent une très grande quantité de sacs de plastique, mais que leur poids est négligeable. Toutefois, la situation s'est grandement améliorée dans les dernières années.
Seriez-vous capable de recycler le plastique?	M. Lamarche répond qu'ils ont déjà fait des tests pour la revalorisation du plastique, mais que la problématique vient du fait qu'il est trop léger, et donc que ce ne serait pas rentable côté transport.
Vous devez donc vivre avec la présence de plastique.	M. Lamarche confirme que tant que les gens en mettent dans leur bac, ils devront les gérer. Il faut réduire le plastique à usage unique et prendre conscience de son impact.
Depuis que les commerçants n'utilisent plus de sacs de plastique, avez-vous remarqué une amélioration à l'enfouissement?	M. Desnoyers répond qu'ils ont vu une amélioration au niveau du compostage, mais qu'il y en a encore beaucoup dans les déchets. M. Lamarche ajoute qu'ils font des efforts avec des brigades vertes, qui font la tournée des bacs pour indiquer la présence de matières non conformes. Le bac n'est pas vidé tant que la personne n'a pas rappelé au numéro. Ces mesures sont importantes pour la sensibilisation, car les notes et les amendes ne sont pas très efficaces.



	M. Arseneault précise que la Régie a entamé la collecte sélective en janvier dernier et qu'ils utilisent des accroche-portes pour indiquer la raison pour laquelle le bac n'a pas été ramassé.
Il y a des publicités sur les matières qui vont dans le recyclage.	M. Arseneault confirme et ajoute que les gens ne sont pas mal intentionnés, mais qu'ils ne savent simplement pas ce qui va dans le bac de recyclage. M. Lamarche ajoute qu'ils s'impliquent avec les fêtes familiales pour faire de la sensibilisation en leur montrant ce à quoi ressemblent les rejets de compost.
Avez-vous pensé faire de la sensibilisation et des conférences dans les écoles?	M. Lamarche répond que oui, mais qu'un frein est le fait que les écoles n'utilisent pas les bacs bruns.

6.3 FRONT DE DÉCHETS

M. Desnoyers explique qu'au site de Lachute, dû à la géologie du terrain, ils font le recouvrement final avec 2 mètres d'argile et n'ont pas de membrane. Ils sont présentement en train de faire le recouvrement final de la cellule III-2, qui est terminé à 80%. La cellule III-3 est prête également pour le recouvrement final. Il rappelle que les cellules sont actives environ deux à trois ans.

Ils opèrent actuellement dans la première cellule de la phase 4. Ils ont terminé un niveau d'enfouissement la journée même, et recommenceront un nouveau niveau à partir de l'extrémité de la cellule. Il rappelle que selon la réglementation, ils doivent faire du recouvrement journalier. Les sols utilisés sont entreposés et qualifiés. Ils utilisent habituellement du « car fluff », un type de matériel permettant de se déplacer plus facilement sur la cellule.

M. Desnoyers rappelle que les CA sont émis pour un an à la fois, comparativement à cinq ans pour la majorité des sites, car le ministère voulait s'assurer de l'avancement du projet de traitement des eaux. Il annonce qu'ils sont dans le processus de renouvellement du CA actuellement.



M. Desnoyers mentionne qu'il est possible de voir des têtes de puits sur le site. Le réseau est du côté nord afin de faire la captation des biogaz sans contrainte d'eau et de condensation à cause de la pente, ce qui limite les odeurs. Eloi Legault, opérateur sénior chez EDL, précise que les puits horizontaux sont installés dans la masse de déchets et qu'ils sont connectés au réseau par la tête de puits. Celles-ci sont modulables afin qu'un technicien puisse calibrer le puits pour avoir la quantité de méthane souhaitée. Les puits verticaux, quant à eux, sont forés sur le dessus du site. Ils accumulent plus d'eau que les tranchées horizontales, alors il y a un système de pompage à même les puits.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
INTERVENTION 1	
Est-ce que les cellules du site de Lachute ont les mêmes dimensions que celles de Sainte-Sophie?	M. Desnoyers répond que les cellules sont très différentes et explique que le plan de séquence de Sainte-Sophie est moins linéaire qu'à Lachute en raison de la topographie du terrain. De plus, les cellules à Lachute sont plus profondes.
Est-ce que les dimensions des cellules expliquent le nombre d'années d'exploitation de deux ans?	M. Desnoyers répond que le nombre d'années est plutôt en lien avec le tonnage reçu annuellement.
INTERVENTION 2	
Est-ce que les têtes puits sont vérifiées?	M. Legault explique qu'un technicien fait des lectures mensuelles et des analyses chaque jour afin de déterminer s'il y a des potentiels d'ouverture ou de fermeture de tête de puits pour avoir la quantité optimale de méthane.
Faites-vous les puits verticaux au fur et à mesure que les déchets sont déposés?	M. Legault répond qu'ils ont déjà essayé, mais que ce n'était pas optimal. Ils les forent donc après le dernier recouvrement d'argile.

INTERVENTION 3	
Quelles sont les piles grises sur la cellule?	M. Desnoyers explique que c'est un contrat de disposition de béton concassé, qu'ils mettent de côté afin de le revaloriser pour solidifier leurs sols.
Est-ce que ce béton peut se recycler?	M. Desnoyers répond que le client a probablement analysé les options et décidé que la plus rentable était le site d'enfouissement. Toutefois, ils le réutilisent sur le site au lieu d'acheter du matériel propre.
Il n'y a pas beaucoup d'oiseaux.	M. Desnoyers explique que c'est grâce au recouvrement journalier. Il y en a plus pendant les opérations. Un membre ajoute qu'il y a également moins de déchets organiques.
Allez-vous installer une tranchée horizontale dans le niveau actuel de déchets?	M. Desnoyers explique qu'il y a quatre niveaux de tranchées sur une cellule. Il confirme que le prochain niveau de déchets aura une conduite. WM s'occupe de faire les tranchées de 1 m par 1 m pour mettre le tuyau et créer le chemin préférentiel pour le biogaz et EDL s'occupe du raccordement.
Quelle est la grosseur du tuyau?	M. Legault répond que ce sont des conduites d'environ 6 pouces de diamètre.
INTERVENTION 4	
La fermeture du site étant prévue pour 2031, est-ce qu'il y a une possibilité d'expansion?	M. Desnoyers répond que la date de 2031 a été décidée en fonction de la capacité actuelle du site. Il faudra néanmoins penser à une solution, car plusieurs sites

	arrivent à leur capacité maximale et les gens produisent toujours des déchets. Un membre ajoute que la Régie possède les terrains au nord et au sud du site.
Est-ce que le voisin immédiat du côté Est est un terrain de la régie?	M. Desnoyers répond que non.
Est-ce que le poids de ce que vous excavez est plus lourd que le poids des déchets?	M. Desnoyers répond que oui, car les sols sont conçus d'argile, un matériel est très lourd. Il ajoute que leur taux de compaction est d'environ 1,2 tonne/m ³ .
Plantez-vous des saules sur la propriété?	M. Desnoyers répond que non et que la présence de saules n'est pas volontaire.

6.4 TRAITEMENT DU LIXIVIAT

M. Desnoyers présente le bassin d'accumulation et les bassins aérés, dans lesquels un prétraitement en bassin ouvert a lieu. Ce prétraitement requiert une certaine température pour être efficace, et donc il ne l'est pas en hiver. Le niveau actuel est assez haut, mais raisonnable pour le temps de l'année, car ils viennent de recommencer le traitement. Ils maximisent le prétraitement l'automne et font également du transport d'eau par camion durant l'été pour baisser le niveau du bassin le plus possible pour l'hiver. Le camionnage devrait débuter sous peu.

La station de pompage, quant à elle, est connectée à une conduite souterraine d'environ 15 km qui se rend au point de rejet du réseau de la ville de Lachute, pour ensuite se rendre à l'usine de traitement.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Avez-vous deux bassins?	M. Desnoyers clarifie que toutes les cellules sont reliées au bassin d'accumulation, où se retrouve le lixiviat brut. Ensuite, ils ont deux bassins aérés



	dans lesquels se fait le prétraitement, principalement pour réduire les charges en azote ammoniacal.
À quoi servent les équipements près du bassin aéré?	M. Desnoyers explique qu'ils ont l'autorisation de remplir des camions-citernes de 300 m ³ d'eau supplémentaires afin d'optimiser le traitement à l'usine, ce à quoi servent les équipements.
Utilisez-vous des produits chimiques dans votre prétraitement?	M. Desnoyers répond que oui et que le dosage est fait automatiquement.
Est-ce que l'ancienne plateforme de compostage envoie encore de l'eau dans le bassin d'accumulation?	M. Desnoyers confirme. M. Lamarche précise qu'ils analysent l'eau provenant de l'ancienne plateforme et que lorsque celle-ci sera conforme, ils demanderont au ministère pour la rejeter directement à l'environnement.
Est-ce que l'odeur provient des biogaz?	M. Desnoyers répond que les odeurs proviennent du lixiviat.
Où serait située la nouvelle usine de traitement des eaux?	M. Desnoyers répond qu'elle pourrait être située n'importe où sur le site, tant qu'elle est connectée au tuyau.

6.5 ANCIENNE PLATEFORME DE BIOGÉNIE

M. Desnoyers présente l'endroit où se trouvait l'ancienne plateforme de compostage de Biogénie. M. Brisson explique que cela fait plus d'un an qu'il n'y a plus d'opérations sur cette plateforme. Ils restent un amas de 500 tonnes à monter à la nouvelle plateforme pour faire un dernier tamisage, donc ils continuent à traiter les eaux comme s'il y avait des opérations. M. Lamarche ajoute que de la végétation commence à se réinstaller dans ce secteur.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
INTERVENTION 1	
Est-ce que ce secteur servira pour l'enfouissement éventuellement?	M. Brisson répond que non et explique que la plateforme reste à la disposition de Biogénie. M. Lamarche ajoute qu'ils ont l'autorisation au niveau des terreaux seulement sur l'ancienne plateforme, ce pour quoi ils veulent la garder. Toutefois, ils ne veulent pas opérer sur les deux plateformes simultanément.
INTERVENTION 2	
Les terrains au sud et au nord appartiennent-ils à la Régie?	M. Arseneault confirme et précise qu'une partie est louée à un agriculteur et que l'autre est boisée.
Qu'est-ce que l'agriculteur cultive?	M. Desnoyers répond que c'est principalement du maïs.
Le maïs est-il testé?	M. Arseneault répond qu'il ne le sait pas, mais qu'il y a des analyses dans les puits souterrains chaque saison et que ceux-ci sont conformes. De ce fait, il n'y a pas de contamination en dehors du site.
Depuis combien d'années le site d'enfouissement existe-t-il?	M. Arseneault répond que le site date des années 1980. Un membre ajoute que le décret date de 1992, et qu'avant le site n'était pas réellement géré adéquatement.
Est-ce que le site de Lachute a des dimensions similaires à celui de Sainte-Sophie?	M. Desnoyers répond que le site de Sainte-Sophie est environ trois fois plus grand que le site de Lachute.



6.6 SYSTÈME DE CAPTATION DES BIOGAZ ET CENTRALE ÉLECTRIQUE (EDL)

M. Legault présente d'abord les conteneurs dans lesquels se trouve un système de séparation des eaux. En effet, du lixiviat peut se glisser dans les tuyaux qui aspirent le biogaz et il est important de les séparer pour n'avoir que du gaz à l'usine. Ils utilisent un système gravitationnel et les eaux sont repompées dans les bassins de WM.

M. Legault présente ensuite la centrale électrique, plus précisément la salle des moteurs. Il explique que le biogaz est aspiré du site d'enfouissement, qu'il est traité de diverses façons et utilisé dans les moteurs pour produire de l'électricité. Les moteurs fonctionnent 24 heures sur 24 / 7 jours sur 7 et produisent environ 9 mégawatts, soit l'équivalent pour approvisionner 5 000 foyers.

Il ajoute qu'en plus du méthane, du sulfure d'hydrogène (H_2S) est aussi dégagé lors de la décomposition des déchets. Celui-ci est très corrosif pour les métaux, et donc pour les moteurs. Le H_2S contamine l'huile et attaque les pièces. Pour contrer ceci, ils ont un système bactériologique avec des pièces en plastique dans lequel le gaz passe avant de se rendre à l'usine. Ce système brise le H_2S , pour qu'il ne reste que le soufre. Après quelque temps, les pièces de plastique accumulent tellement de soufre que le gaz n'est plus en mesure de circuler. Ils doivent donc ouvrir et nettoyer le tout avec des camions qui aspirent les pièces remplies de soufre.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
INTERVENTION 1	
Quelle est la pression dans le système?	M. Legault répond qu'il y a toujours une pression négative assez puissante, d'environ -12 kilopascals (1 psi).
INTERVENTION 2	
À quelle fréquence devez-vous faire le nettoyage du système bactériologique?	M. Legault répond qu'ils doivent le faire à tous les 12 à 18 mois. Il ajoute que la présence de H_2S a triplé depuis les 10 dernières années. Ils sont toujours aptes à le traiter, mais le système atteint sa saturation plus rapidement.



Qu'est-ce qui explique cette augmentation de H ₂ S?	M. Legault répond que c'est dur à expliquer, mais qu'il assume que cela provient du type de déchet.
Le fait que vous avez amélioré votre système de captation pourrait-il aussi expliquer cette augmentation?	M. Legault répond que oui et ajoute qu'avant, le tuyau couvrait seulement la section sud. Toutefois, depuis qu'EDL a acheté l'usine et installé un tuyau au nord, cela a permis de capter plus de gaz et de créer un circuit fermé.
Que faites-vous avec les pièces en plastique à leur fin de vie?	M. Legault répond qu'elles sont envoyées en enfouissement sur le site.
Est-ce possible de recycler le soufre?	M. Legault répond que la quantité est minime et qu'il est trop sale pour que ce soit rentable de le réutiliser.
INTERVENTION 3	
Est-ce qu'Hydro-Québec vous a demandé d'arrêter la production d'électricité récemment?	M. Legault répond qu'il n'y a pas eu d'arrêt depuis quelques mois et explique que les entretiens ont plutôt lieu à l'automne. Il précise qu'Hydro-Québec peut demander d'arrêter la production lorsqu'il y a un bris ou un accident sur le réseau de production. Dans ce cas, ils doivent utiliser la torchère pour empêcher les émanations de méthane.
Combien de moteurs sont fonctionnels simultanément?	M. Legault répond qu'ils ont six moteurs en fonction, afin de faire des maintenances ou des réparations.
Pouvez-vous faire fonctionner vos sept moteurs en même temps?	M. Legault explique que leur maximum de production est de 9,975 MW, et qu'avec les sept moteurs, ils arriveraient à 11 MW. Ils pourraient faire fonctionner les sept moteurs à plus faible charge, mais il est

	mieux d'en faire marcher six au maximum.
Combien y a-t-il de m ³ qui circule dans l'usine?	M. Legault répond qu'il y a 5 000 m ³ /h qui circule pour l'usine au complet.
Qu'est-ce qui est plus payant entre vendre le biogaz et vendre de l'électricité?	M. Legault explique que les usines de GNR sont une nouvelle technologie. Aux États-Unis, EDL possède 28 centrales électriques et 5 usines de GNR. Certains sites ferment même leur centrale.
Est-ce que la nouvelle loi sur le développement énergétique va avoir un impact?	M. Legault répond qu'Hydro-Québec a un contrat à respecter, mais qu'il ne sait pas l'impact pour la suite. Il y aura encore des gaz à traiter après 2032.
Comment la gestion des biogaz est-elle effectuée au site de Sainte-Sophie?	M. Desnoyers explique qu'avant, ils récupéraient le gaz et le revalorisaient dans une usine de Cascades. Toutefois, avec la nouvelle usine de GNR, ils injecteront directement dans le réseau d'Énergir, qui a construit une ligne dédiée à ce projet.
Que va faire Cascades ensuite?	M. Desnoyers répond qu'ils leur ont fourni du gaz jusqu'à début juin, mais qu'ils pourront toujours s'alimenter au gaz naturel.
Quel est l'avantage de l'usine de GNR pour WM?	M. Desnoyers répond qu'ils pourront revaloriser 100% du biogaz avec cette usine.
Que faisiez-vous avec le surplus de biogaz qui n'était pas envoyé à Cascades?	M. Desnoyers répond qu'ils devaient le brûler à la torchère.
Est-ce que la gestion des biogaz est faite par WM à Sainte-Sophie?	M. Desnoyers répond que oui et ajoute que le projet d'usine de GNR représente à lui seul le quart de la cible d'Énergir pour

	l'injection de gaz naturel renouvelable dans son réseau. Il clarifie que c'est un projet intéressant à Sainte-Sophie, car leur CA est pour 18 ans, et que les déchets généreront des gaz 30 ans après la fermeture du site. Il y a aussi eu un bon engagement d'Énergir, pour qui le projet est bénéfique.
Avez-vous un fonds de fermeture pour le site de Lachute?	M. Desnoyers confirme et ajoute que le fonds de fermeture est au nom de la Régie. Un montant est remis pour chaque tonne de matières assujetties.
Est-ce que ce fonds est pour les trois partenaires?	M. Desnoyers explique que le fonds de fermeture est seulement pour les déchets et sert à répondre aux exigences environnementales suite à la fermeture du site.

7 SUIVI DES TRAVAUX, OPÉRATIONS ET TONNAGES

7.1 WM

Ce point a été traité dans le cadre du résumé de la visite en 6.1.

7.2 BIOGÉNIE

Ce point a été traité dans le cadre du résumé de la visite en 6.2.

7.3 EDL

Ce point a été traité dans le cadre du résumé de la visite en 6.5.

8 FAITS SAILLANTS – SUIVI ENVIRONNEMENTAL

M. Desnoyers mentionne qu'il n'y avait rien à signaler dans les suivis envoyés par courriel avant la rencontre pour la période de référence.



9 BILAN DES SIGNALEMENTS ET VISITES DU MELCCFP

M. Desnoyers annonce qu'il n'y a eu aucun signalement, ni de visite, pour les mois de référence.

10 DIVERS

Il est annoncé que M. Desnoyers a reçu la promotion de Directeur de l'ingénierie pour les opérations au Canada. Il s'assurera que la transition avec son remplaçant se déroule bien pour le Comité de vigilance.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Combien avez-vous de sites au Canada?	M. Desnoyers répond qu'il y en a huit au total, trois au Québec, trois en Ontario et deux plus petits en Alberta.

11 PROCHAINE RENCONTRE

M. Craft annonce que la prochaine rencontre est prévue le 11 septembre à 18h00. M. Desnoyers rappelle que les membres du Comité de Lachute sont invités à la visite du site de Sainte-Sophie le 19 juin prochain à 18h00. Il remercie les membres pour leur présence.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 20h12.

Virginie Lefebvre

Responsable du compte rendu

